

Séance du 21 juin 2024 à 19h00
Au chalet de Grange Neuve

Sous la Présidence de M. Olivier Deriaz, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Liste des prochains préavis.
7. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif 2023 et vote.
8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 21/2024 relatif aux comptes 2023 et vote.
9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 20/2024 relatif à la transformation du bâtiment de la voirie et du local du feu.
10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 20/2024 relatif à la transformation du bâtiment de la voirie et du local du feu et vote.
11. Divers et propositions individuelles.
12. Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2024-2025 :
 - a. Election d'un/e président/e
 - b. Election d'un/e 1^{er/ère} vice-président/e
 - c. Election d'un/e 2^{ème} vice-président/e
 - d. Election d'un/e secrétaire suppléant/e
 - e. Election de deux scrutateurs/trices
 - f. Election de deux scrutateurs-suppléants ou scrutatrices-suppléantes
13. Election d'un membre à l'ORPC
14. Election de la commission de gestion pour l'année 2024-2025 (7 membres et 2 suppléants/es).
15. Appel de sortie et encaissement des amendes.
16. Repas au Chalet de Grange Neuve.

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Appel d'entrée

Mme Ariane Vittet, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 40 conseillères et conseillers sont présents, 1 absent et 4 excusés. Il s'agit de M. Humbert-Droz-Laurent Marc Mmes Susanne Joseph, Carmen Perusset et MM Gilles Clémence, Jean Deriaz.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure Mme Ariane Vittet.

3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal

Le Président demande aux cinq nouveaux membres, Mmes Ariane Herren, Lara Perusset et Fanny Manière et MM Julien Allaz et Noé Studer venir devant et procède à l'assermentation. Il demande à l'assemblée de se lever et fait lecture de la promesse légale. Chaque nouveau membre, à la lecture de son nom, a exprimé « je le promets ». Il les félicite pour leur engagement.

4. Communications du Bureau

Le Président n'a pas de communication et remercie les personnes qui ont œuvrés durant les dernières votations.

5. Communications de la Municipalité

Le Syndic explique qu'ils ont modifié l'équipe communale en nommant M. Eddy Guignard comme chef d'équipe, depuis le 1^{er} juin 2024.

Il informe que les trois grands tableaux de l'Hôtel de ville ont été prêtés pour une exposition « Les colosses » du 1^{er} juin au 13 octobre 2024, au musée Courbet à Ornans en France.

Il demande si tout le monde a bien reçu le nouveau plan pour le préavis no 20/2024 qui a été modifié suite aux discussions avec le chef des pompiers, et qu'il sera utile d'avoir au moment de la discussion du préavis.

Il informe que la rue du Clos sera fermée du 15 au 19 juillet pour poser le tapis final.

Concernant l'éclairage public, le bas du village a bien avancé et, dès mi-juillet, l'entreprise reprendra pour changer les têtes en LED en haut du village.

Il rappelle qu'on est attendus pour le jumelage au Mont St-Sulpice les 14 et 15 septembre. Départ à 7h de Baulmes, 11h30 accueil par les Montois suivi d'un repas chez les habitants, puis 15h visite du village et 19h30 souper dansant. Le dimanche, matinée libre chez les familles, 11h. concert et buffet, retour à Baulmes en fin de journée en car.

Un rallye est organisé Baulmes au Mont-St-Sulpice à vélo, vélo électrique ou à pied. Départ jeudi à 10h. de Baulmes.

La municipalité recherche activement une société pour organiser le 1^{er} août cette année.

6. Liste des prochains préavis

Le Syndic mentionne que la municipalité a repris plusieurs dossiers. Un préavis sur le nouveau règlement des eaux usées devrait être transmis d'ici le prochain conseil. Ce poste

doit être équilibré et aujourd'hui la commune est en déficit. Une nouvelle clarification doit être faite.

Reçu une offre pour la rénovation du collège des Aiguilles, elle s'élève à Frs 2'000'000.- une 2^{ème} offre doit être demandée. Un préavis de crédit d'étude va être déposé prochainement.

La mise à l'enquête a déjà été déposée pour le PACom. Les dernières oppositions sont en train d'être traitées et ils espèrent pouvoir le retourner au canton en septembre et il sera représenté au Conseil d'ici la fin de l'année. Ce projet datant déjà de 5 ans, le budget est dépassé. Un nouveau préavis devra être déposé.

Les commissions seront formées seulement au moment du dépôt des préavis.

7. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif 2023 et vote

La marche à suivre proposée par le Président est acceptée.

La parole est donnée à M. Raphaël Buache, Président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Observation n° 1 : la Cogest remercie et accepte la réponse.

Observation n° 2 : la Cogest remercie et accepte la réponse.

M. le Syndic explique qu'une fin de budget ne peut pas être utilisée pour autre chose que la cause initiale.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le rapport.

M. Raphaël Buache revient sur l'observation n°2 et demande qu'un relevé kilométrique soit fait annuellement.

M. le Syndic dit qu'un enregistrement des kilomètres sera fait annuellement sur les véhicules.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

M. Olivier Deriaz donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2023
- De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat

Il passe au vote.

Les conclusions sont acceptées à une large majorité (1 abstention).

8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 21/2024 relatif au compte 2023 et vote

M. Bruno Métalori, Président de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

M. le Président explique le déroulement. En premier le président de la commission des finances lit le rapport jusqu'au bout, puis il ouvrira la parole sur chaque chapitre et sur l'ensemble avant de passer au vote.

1. Administration générale

CHF 1'008'993.81 en charges

CHF 224'418.34 en revenus

La discussion est ouverte.

M. Gérald Hurni remercie pour le préavis des comptes et toutes ses explications et mentionne qu'au début du jumelage il fallait que le comité cherche des sous pour avoir une aide de la commune.

La parole n'est plus demandée

2. Finances

CHF 648'321.83 en charges

CHF 3'467'218.37 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments

CHF 1'823'720.16 en charges

CHF 1'466'181.02 en revenus

La discussion est ouverte.

M. Patrick Tharin demande si on peut obtenir des aides ou subsides pour la rénovation du collège auprès des autres communes et de l'état.

M. le Syndic répond qu'ils n'ont pas encore fait les démarches et prend note.

La parole n'est plus demandée.

4. Travaux

CHF 865'263.95 en charges

CHF 543'782.45 en revenus

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes

CHF 2'133'541.34 en charges

CHF 1'294'744.93 en revenus

La discussion est ouverte.

M. Gérald Hurni est surpris par le montant pour le remplacement du personnel par Nanou Solutions.

Mme Fabienne Liechti explique qu'elle vient de reprendre ce poste et a eu une discussion avec le centre de vie infantine en demandant d'utiliser en dernier recours Nanou Solutions.

M. Daniel Margairaz demande de faire un audit sur le centre de vie infantine vu le gouffre financier.

M. le Syndic explique que Mmes Fabienne Liehti et Véronique Barroso sont allées voir une autre structure à Chavornay. Mme Fabienne Liehti va prendre contact avec la FAJE et il faut lui laisser un peu de temps pour étudier le dossier, M Quentin Zehner, boursier suit de près. C'est le plus gros dossier et leur priorité en ce moment.

La parole n'est plus demandée.

6. Police

CHF 184'992.56 en charges CHF 29'995.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale

CHF 478'955.55 en charges CHF 16'452.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

M. Olivier Deriaz donne le total de CHF 7'038'792.11 de charges et CHF 7'143'789.20 avec un excédent de charges de CHF 104'997.09

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

La parole n'est pas demandée. M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir : d'accepter les comptes 2023 tel que présenté.

Les conclusions du préavis no 21/2024 sont acceptées à une large majorité (3 avis contraires et 3 abstentions).

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

M. Gérald Hurni réitère ses inquiétudes sur les dépassements et trouve périlleux de compter sur les revenus de la gravière, car il existe actuellement d'autres moyens pour obtenir du gravier pour faire du béton. Il invite toutes les commissions et la Municipalité à faire attention aux dépenses.

M. le Syndic prend acte. Ils ont décidé de contrôler toutes commandes et investissements pour ne pas dépasser le budget. Concernant la gravière, ils ont rendez-vous avec M. Sylvain Anberger pour en discuter. Il remercie M. Quentin Zehner de sa présence et de la présentation des comptes claires avec de bonnes explications.

La parole n'est plus demandée.

9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 20/2024 relatif à la transformation du bâtiment de la voirie et du local du feu

La parole est donnée à M. Bruno Métalori pour la lecture de son rapport.

La discussion sera ouverte au point 10 après lecture du rapport de la commission adhoc.

10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 20/2024 relatif à la transformation du bâtiment de la voirie et du local du feu et vote

La parole est donnée à M. Philippe Haldimann pour la lecture de son rapport.

La parole est ouverte.

Mme Céline Buache demande des explications sur les 6 points suivants :

- Quelle sont les travaux envisagés pour l'installation électrique ? Est-ce qu'un compteur séparé sera installé pour le local de pompier ?
- Est-ce que les frais d'enquête comptent bien les frais de l'AIVB de 5/1000
- Est-ce qu'une analyse complète a été faite sur la charpente ?
- Sur les plans il est prévu une isolation de certaines pièces, et pas trouvé dans le devis général.
- Les radiateurs coûtent bien moins cher que le chauffage au sol, pourquoi ce choix ?
- Elle demande de se renseigner afin de savoir si des subventions pourraient être obtenues.

Elle relève que les travaux sont plus de l'entretien que de la rénovation.

M. le Syndic répond :

- La partie électrique sera remise à neuf avec câblages apparents. Dans le tableau on va prévoir de pouvoir mettre un compteur supplémentaire, mais pour l'instant les frais sont à notre charge.
- Concernant les frais de l'AIVB de 5/1000, qui sont d'environ frs 3'150.-, on va trouver les sous.
- La charpente est en bonne état, les tuiles sont en mauvais état.
- Trois pièces seront isolées au sol. Il existe une subvention, elle sera demandée.
- Une subvention sera aussi demandée pour les fenêtres à triple vitrage dans les locaux chauffés, aucune subvention dans les autres pièces.
- Le choix du chauffage au sol est le moins cher, ils vont regarder, un seul système de chauffage sera posé.

Mme Brigitte Lattion demande si une participation de la commune de Vuiteboeuf pour le local des pompiers pourrait être demandée.

M. le Syndic répond que dans la convention du DAP/Y de Baulmes-Vuiteboeuf aucune location est prévue et que la commune de Vuiteboeuf a aussi mis un local à disposition pour du matériel.

Le DAP/Z de Valeyres-Rance-Sergey rejoint le groupement DAP/Y de Baulmes-Vuiteboeuf. Il n'y aura pas de matériels supplémentaires, seulement plus de pompiers.

Si les pompiers quittent le local, il sera possible de le louer comme atelier.

M. Luc Pillevuit demande la valeur historique du gros poêle à bois.

M. le Syndic répond qu'il a juste une valeur pour un ferrailleur.

Mme Buache relève que l'investissement prévu demande de l'entretien et qu'un investissement devra être refait avant la fin de l'amortissement. Elle avait pensé présenter un amendement pour amortir en 15 ans plutôt qu'en 30 ans, mais Mme Fabienne Liechti l'a informée que c'était une obligation d'amortir en 30 ans.

La parole n'est plus demandée. M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation du bâtiment de la voirie et du local du feu ;
- D'accorder le crédit nécessaire de Frs 630'150.-. Le compte n°9143.38 est ouvert au bilan à cet effet ;
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours ;
- D'amortir cet investissement par le compte d'amortissements n° 3500.331, sur une période maximale de 30 ans, la première fois au 31 décembre de l'année de fin des travaux.

Les conclusions du préavis no 20/2024 sont acceptées à une large majorité (6 avis contraires et 1 abstention).

Mme Fabienne Liechti remercie pour l'acceptation du préavis.

11. Divers et propositions individuelles

M Olivier Deriaz ouvre la parole.

M. Gilles Deriaz trouve le réservoir du Pré-Doux très discret et réussi. Est-ce que le chemin en béton dégradé durant les travaux de construction sera réparé ?

M. le Syndic répond que les travaux sont terminés et que les deux réservoirs sont en fonction. Le 21 septembre il y aura l'inauguration du réservoir. Certes les chemins ont été dégradés, ils seront refaits dans le cadre du préavis des chemins AF. L'AIVB participera au coût.

M. Gérald Hurni a eu du plaisir de voir les conseillers et la municipalité apaisés durant les deux dernières séances, de voir que des conseillers se sont levés pour poser des questions, il remercie l'assemblée.

M. Philippe Haldimann se demande pourquoi ce n'est plus une société qui s'occupe d'organiser le 1^{er} août ?

Mme Fabienne Liechti explique que c'est toujours le cas, une liste est faite. Mais cette année l'ACBE, Ass. Culturelle de Baulmes et environs n'arrive pas à l'organiser. Mme Fabienne Liechti a contacté les associations suivantes sur la liste. Pour l'instant personne ne peut le faire.

M. le Syndic explique que la municipalité va prendre à sa charge les frais du vin et le discours du 1^{er} août. Il demande à l'assemblée de l'aide pour l'organiser ensemble. Si une personne est intéressée elle peut s'inscrire auprès de Mme Fabienne Liechti.

M. le Syndic rebondit sur l'interpellation de M. Gérald Hurni. Effectivement il n'y a pas de questions bêtes, il souhaite qu'on travaille ensemble et demande qu'on soit compréhensifs sur

les délais, car ils sont sollicités par le canton avec des courtes échéances, qu'ils ont un emploi du temps à côté bien rempli, et qu'ils ne sont que cinq. Ils vont se rapprocher aussi du bureau du conseil.

Mme Céline Buache demande s'il est possible de faire du provisionnement afin de pouvoir assumer nos bâtiments communaux.

M. Quentin Zehnder explique qu'il n'est pas possible dû au déficit.

M. le Syndic explique que les deux postes de la déchetterie et les eaux usées devraient s'équilibrer. Il faut augmenter les revenus, mais ne souhaite pas encore relever les impôts. Il faut déjà gérer l'argent et travailler sans les banques.

Mme Céline Buache demande des explications concernant la dépense de frs 20'000.- relevé dans le rapport de la COFIN pour le hangar. Elle trouve qu'une ou deux offres par poste est vraiment peu pour se faire une idée.

M. le Syndic explique que c'est la troisième fois qu'ils mettent à jour les soumissions et que les entreprises ne voulaient plus les refaire. Pour les gros postes ils essayent de faire trois offres et ils ont l'habitude de travailler avec certaines entreprises, ils ont en historique.

M. le Syndic donne des explications sur le droit de dépenses de frs 20'000.-. Ils ont été informés par la fiduciaire qu'ils n'avaient pas de préavis pour cette dépense. Ils vont faire le nécessaire pour le corriger et faire des préavis pour des crédits d'étude. Le droit de dépense de frs 19'999.- ne peut pas être cumulé sur le même objet.

M. Philippe Haldimann demande s'il est possible de voter un montant pour la rénovation du collège des Aiguilles, afin d'aiguiller la municipalité pour le préavis. Le Conseil vient d'accepter un préavis de frs 600'000.- pour un bâtiment bien plus petit que le Collège ou la rénovation est estimée à frs 2'000'000.-.

M. le Syndic explique qu'il préfère avoir le coût de chaque poste, l'isolation périphérique sur trois façades extérieures, l'isolation intérieure de la façade rue du Collège, l'isolation du toit, le changement des fenêtres et stores, ce qui serait nécessaire actuellement, l'étanchéité des salles en bas avant d'avoir un montant. Le choix des rénovations se fera par la priorité et le financement possible.

M. Claude Deriaz remercie la municipalité d'avoir nommé un chef d'équipe et félicite M. Eddy Guignard d'avoir accepté.

12. Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2024-2025

a. Election d'un/d'une président/e

M. Domenico Giannini, au nom du groupe Démocratique, propose M. Brigitte Lattion.
Mme Brigitte Lattion est élue tacitement par acclamation.

b. Election d'un/e 1^{er}ère vice-président/e

M. Thierry Guignard, au nom du groupe de l'Alliance, propose M. Steve Deriaz.
M. Steve Deriaz est élu tacitement par acclamation.

c. Election d'un/e 2^{ème} vice-président/e

M. Gilles Deriz, au nom du groupe des Indépendants, propose M. Olivier Deriaz.
M. Olivier Deriaz est élu tacitement par acclamation.

d. Election d'un/e secrétaire suppléant/e

M. Gilles Deriaz, au nom du groupe des Indépendants, propose Mme Céline Buache.
Mme Céline Buache est élue tacitement par acclamation.

e. Election de deux scrutateurs/trices

M. Thierry Guignard, au nom du groupe de l'Alliance, propose M. Patrick Mettraux.
M. Gilles Deriaz, au nom du groupe des Indépendants, propose M. Damien Mettraux.
MM Damien Mettraux et Patrick Mettraux sont élus tacitement par acclamation.

f. Election de deux scrutateurs-suppléants ou scrutatrices-suppléantes

M. Gilles Deriaz, au nom du groupe des Indépendants, propose Mme Charlotte Jan.
M. Domenico Giannini, au nom du groupe des Démocrates, propose Mme Annette Donnier.
Mmes Charlotte Jan et Annette Donnier sont élues tacitement par acclamation.

13. Election d'un membre à l'ORPC

M. Gilles Deriaz, au nom du groupe des Indépendants, propose M. Philippe Haldimann.
M. Philippe Haldimann est élu tacitement par acclamation.

14. Election de la commission de gestion pour l'année 2024-2025 (7 membres et 2 suppléants/es)

Monsieur le Président explique le fonctionnement pour ces élections. Puis il demande qui se présente.

Monsieur Domenico Giannini propose, au nom du groupe des Démocrates, M. Georges André, Mmes Ariane Herren et Joëlle Lovey

M. Thierry Guignard propose, au nom du groupe de l'Alliance, M. Ephraïm Stern, Mmes Patricia Chambettaz et Isabelle Deriaz.

M. Gilles Deriaz propose, au nom du groupe des Indépendants, M. Noé Studer, Mme Carmen Perusset et M. Gérald Hurni.

Le Président du Conseil annonce les résultats à savoir :

Sont élus :

Noé Studer avec 37 voix

Carmen Perusset avec 33 voix

Isabelle Deriaz avec 31 voix

Gérald Hurni avec 30 voix

Ephraïm Stern avec 28 voix

Joëlle Lovey avec 24 voix

Patricia Chambettaz avec 22 voix

Ne sont pas élus :
Ariane Herren avec 19 voix
Georges André avec 15 voix

Sont nommés suppléants :
Mme Ariane Herren et M. Georges André sont élus tacitement.

La parole n'est pas demandée

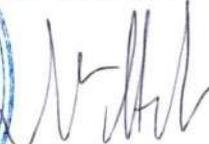
15. Appel de sortie et encaissement des amendes

M. le Président remercie l'assemblée du lui avoir fait confiance durant cette année et souhaite que la prochaine présidente prenne autant de plaisir.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie 40 conseillères et conseillers sont présents 4 excusés et 1 absent.

M. le Président lève la séance à 21h22.

16. Repas au Chalet de Grange Neuve

Le Président :  La Secrétaire : 
Olivier Deriaz  Ariane Vittet